

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 228/2022

Aux Etablissements BAHEYKE

Après avoir reçu la Demande de Cotation n°DC/CONTR/CGPMP/CPR/MONG/2016, conclu avec le Gouvernement Provincial de la Mongala, pour un montant total hors taxe de francs congolais quarante-deux millions deux cent deux mille cinq cent quatre-vingt-six, vingt un centime (CDF 42.202.586,21) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 26/08/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i